

Préparation de la rentrée 2023

Notre académie se place à nouveau en tête des académies pour le nombre de suppressions d'emplois administratifs, c'est 118 emplois de supprimés depuis la rentrée 2013 dans notre académie. A la rentrée 2023 c'est à nouveau **9 emplois supprimés** (6 en EPLE et 3 en SERVICES) au titre du redéploiement entre académies.

BOP 141 (EPL) 6 emplois supprimés

- **Création d'une cité scolaire à Verdun**

Entre le LP Eugène Freyssinet et le LP Alain Fournier, les dotations (sans écart au barème) demeurent inchangées ;

EPL	Dotation théorique et réelle			Observations
	ADM	INT	Total	
LP Eugène Freyssinet	1C	1A et 0.5B	2.5	Depuis 2021 1A 0.5B et 1C sont vacants
LP Alain Fournier	1B et 1C	1A et 1B	4	

A la rentrée 2023 le poste d'adjoint gestionnaire (cat A) du LP E. Freyssinet est transformé en non-gestionnaire (cat A).

Cette opération est réalisée sans suppression.

- **Fusions de postes**

CLG E. Triolet	THAON-LES-VOSGES	Fusion de deux demi-postes
Lycée L. Bertrand	BRIEY	Fusion de deux demi-postes

1 - MESURES LIEES AU BAREME

Ces opérations sont toutes réalisées sur postes vacants, sauf précisions contraires et visent les structures en sur-dotation par rapport au barème de répartition des moyens administratifs sur les trois dernières années.

CIO	Catégorie C
NANCY	-0.5
EPINAL	-0.5
Sous-total	-1

EPLÉ

Etablissement	Localité	Cat B	Cat C	Observations
CLG Jules Ferry	LE THILLOT		-1	
LP métiers du bât et TP	MONTIGNY-LES-METZ	-1		
CLG E. Chatrian	PHALSBOURG		-1	Réaffectation C sur B
Lycée J. Marquette	PONT-A-MOUSSON		-1	Mesure de carte scolaire
LPO J. Hanzelet	PONT-A-MOUSSON		-1	Réaffectation C sur B
LP E. Gallé	THAON-LES-VOSGES		-0.5	Mesure de carte scolaire
LG Charlemagne	THIONVILLE		-1	
	TOTAUX	-6.5	-1	-5,5

2 – REDEPLOIEMENTS

L'académie met en œuvre un rééquilibrage entre les dotations des établissements depuis la rentrée 2020, en tenant compte de l'évolution des effectifs élèves et en s'appuyant sur le barème de répartition des emplois administratifs en EPLÉ.

Etablissement	Localité	Cat B	Cat C
CLG V. Van Gogh	BLENOD-LES PAM		+ 1
CLG J. Bauchez	LE-BAN-ST-MARTIN		+ 1
CLG J. Moulin	TOMBLAINE		+ 0.5
		TOTAUX	+ 2.5

- **Création de poste liés**

Avec les deux demi-postes définitifs de chaque établissement, il est créé un poste définitif lié.

CLG J. Moulin	TOMBLAINE	
Lycée A. Varoquaux	TOMBLAINE	

FILIERE ITRF

- **Fermetures conditionnelles**

Rappel des mesures 2022

Ces mesures sont conditionnées par le départ éventuel de l'un des agents actuellement en poste.

Etablissement	Localité	ATRF	Départ de l'agent
CLG Adalbert	BOUZONVILLE	- 1	X
CLG J. Lagneau	METZ	- 1	
CLG R. Cassin	GUENANGE	- 1	
	TOTAUX	- 3	

Ainsi, pour la rentrée 2023 il reste 2 possibilités de suppression.

BOP 214 (SERVICES) 3 emplois supprimés

3 emplois sont supprimés au niveau de la Région académique. Le détail sera communiqué en Comité Social Services ou Région académique.

FILIERE ENCADREMENT

Dans le cadre des rééquilibrages nationaux, 5 emplois de personnel de direction sont restitués au Ministère.

LP Bertrand Schwartz POMPEY	-1 Adjoint	Mesure de carte scolaire
CLG Paul Langevin PIENNES	-1 Adjoint	Poste vacant création 1 poste de CPE
CLG Paul Verlaine FAULQUEMONT	-1 Adjoint	Poste vacant création 1 poste de CPE
LP Louis Geisler RAON-L'ETAPE	-1 Adjoint	Mesure de carte scolaire
LP Eugène Freyssinet VERDUN	-1 Chef Ets	Mesure de carte scolaire

2 - Plan de requalification de la filière administrative rentrée 2023

Ce plan de requalification procède du Grenelle de l'Education et doit s'étaler sur 6 ans (2021-2026), il s'agit ici de l'un de ses axes, *le repyramidage de la filière administrative*.

Le CTA du 4 février 2022 a défini **les critères** pour les postes à requalifier en priorité (voir notre compte-rendu).

Il s'agit de requalifier des postes, les collègues qui y sont affecté-e-s ne bénéficieront pas systématiquement d'une promotion, car le volume de promotions alloué par le ministère n'est pas suffisant.

L'ensemble du dossier est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.snasublorraine.com/requalification-p360706.html>

Ci-dessous les postes requalifiés à la rentrée 2023 en EPLE, concernant les services ils seront abordés en CSA Service.

- 9 Postes de secrétariat d'établissement en collège, requalifiés de C en B

THIAUCOURT-REGNEVILLE
LORQUIN
MOULINS-LES-METZ
FALCK
CATTENOM
LONGWY - CLG Vauban
SARREGUEMINES - CLG Fulrad
FAREBERSVILLER

- 2 Postes d'adjoint gestionnaire en collège, requalifiés de B en A

PIENNES
DOMPAIRE

- 1 poste de catégorie A réservé à une expérimentation

L'an dernier, une expérimentation a été proposée à 5 établissements d'un bassin de la Meuse. Les rencontres ont permis à l'administration d'identifier les missions transverses qui pourraient être confiées à un poste de catégorie A, les échanges restent à affiner.

Ces travaux seront élargis à d'autres bassins en 2023.

Après la présentation des documents envoyés aux organisations syndicales en amont de la commission, l'administration communique en séance un document qui proposerait la création de 19 supports de catégorie B dans certains EPLE ayant des élèves apprentis, informant l'assemblée que ces postes seraient pourvus dès que possible par des agents contractuels.

Le vote de ces propositions se faisant en un seul bloc et n'ayant pas eu le temps d'étudier cette dernière situation, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre ces mesures de suppressions de postes et de créations aux contours flous.

Un groupe de concertation aura lieu le 23 mars 2023 pour étudier la situation de ces 19 créations de supports puis le comité social académique sera reconvoqué pour délibérer de nouveau sur ces mesures.

VOTES

CONTRE

4 FSU- 3 UNSA -2 FO - 1CFDT

Questions diverses

. Agences comptables

Certaines agences comptables qui gèrent les frais scolaires envisagent de basculer cette gestion vers les EPLE rattachés dès la rentrée 2023. Que vont devenir les ETP en charge des frais scolaires dans les agences comptables ?

Y a-t-il un plan prévu pour transférer ces ETP vers les EPLE ?

Réponse :

Il n'y a jamais eu d'ETP dédiés à la gestion des frais scolaires en agence comptable et donc aucun poste n'est à transférer. Les agents comptables ont fait ce travail pour le compte des ordonnateurs sans moyens spécifiques dédiés à ce travail. Les adjoints gestionnaires interrogés considèrent qu'il n'est pas plus complexe de gérer directement les frais scolaires au sein de l'établissement.

. Indemnité de sujétions pour les personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant du réseau d'éducation prioritaire

La FSU n'a toujours pas été destinataire du document explicatif des critères de versement de la part variable REP+ pour l'année scolaire 2021/2022.

Confirmez-vous que, comme annoncé au CSAA précédent, la 2ème partie de la part modulable de la prime REP+ de l'année 2021/2022 (due pour la période de janvier à juin 2022) sera bien versée en mars pour le 1er degré ?

Le calendrier du versement de l'indemnité REP/REP+ aux personnels nouvellement éligibles à cette prime sont-elles connues ?

Qu'en est-il en particulier pour les assistant·es social·es ?

Les raisons du non-versement de la part modulable aux modulateurs-trices REP+ de la Meurthe et Moselle ont-elles pu être comprises et corrigées ?

Quels pourraient être les critères de versement de la part variable REP+ pour l'année scolaire 2022/2023 ?

Réponse :

Le document explicatif est joint.

Concernant les assistants sociaux, il n'y a pas de critères arrêtés pour l'année 2021-2022. Nous sommes en cours de recensement des quotités d'intervention des personnels intervenant en REP/REP+. S'agissant du calendrier de mise en paiement, le maximum est fait pour préparer les éléments en vue de la paie d'avril.

Concernant les modulateurs REP+, n'étant pas affectés sur les TRM des écoles ils ne ressortaient pas dans les extractions, les versements seront régularisés sur la paie d'avril.